Image not found or type unknown

Prélèvement automatique

Par **Belouda**, le **01/10/2024** à **20:51**

Bonjour,

Est ce que mon syndic peut me contraindre de payer les charges de copropriété par prélèvement automatique.

Est-ce que l'egalement a t il le droit.

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **01/10/2024** à **21:57**

bonjour

personne ne peut vous obliger à accepter un prélèvement

étant donné que le syndicat des copropriétaires doit être titulaire d'un compte bancaire séparé, le RIB doit aparaitre sur les appels de ons

et donc vous pouvez régler soir par virement bancaire en mentionnant bien le libellé corresondant au montant soit en adressant un chèque

Par **Visiteur**, le **02/10/2024** à **14:59**

Bonjour
Je confirme que syndic ne peut pas vous imposer le prélèvement, même s'il est vrai que cela se révèle assez pratique.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés